



S.P.P.I.D

🕒 9h00 - 17h00 du lundi au samedi

☎ 07 88 33 17 72 (matin)
06 71 67 16 42 (soir)

UMP :

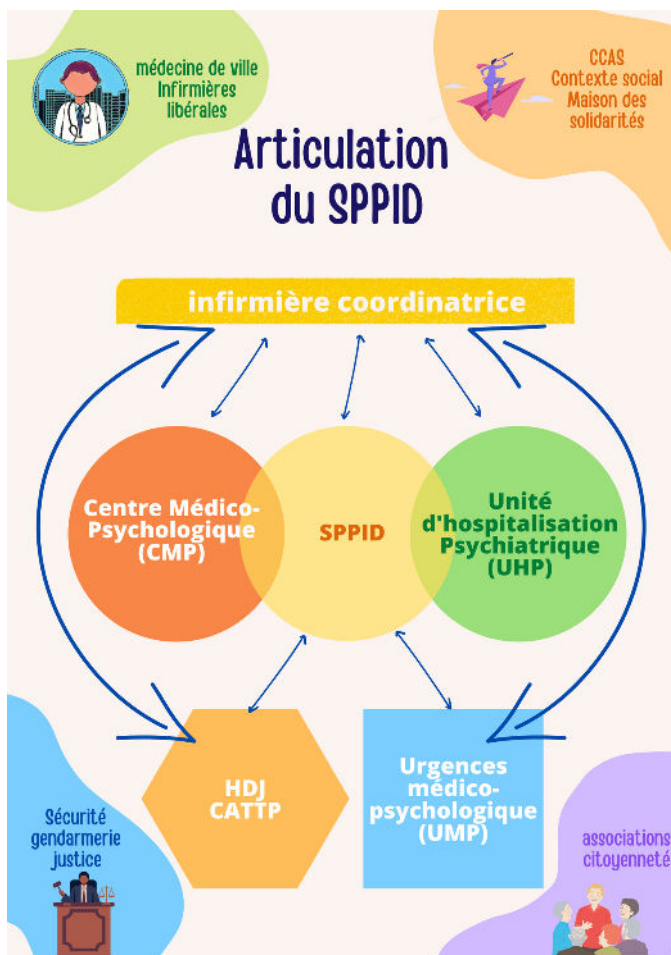
🕒 En dehors de l'ouverture du SPPID

📍 Unité située dans le service des Urgences du Centre Hospitalier

☎ 02 43 09 33 40

S.P.P.I.D.

SOINS PSYCHIATRIQUES
DE PARTICULIÈRE
INTENSITÉ A DOMICILE








MISSIONS

- Proposer une alternative à une hospitalisation classique
- Proposer des soins psychiatriques à des personnes dont la santé permet de rester au domicile.
- Réduire la durée en hospitalisation complète
- Faciliter le retour à domicile en coordonnant les soins

MODALITÉS D'ADMISSION

- Les personnes ayant donné leur accord, sont adressées au SPPID par un psychiatre du CHHA.
- La prise en soins est validée en commission avec les membres de l'équipe du SPPID
- L'admission en SPPID donne lieu à un projet de soins contractualisé entre le patient et l'équipe.
- Le médecin traitant est partie prenante des soins et du suivi.

POUR QUI ?

-  Toutes les personnes de plus de 16 ans dont l'état de santé psychique nécessite des soins intensifs et qui ont donné leur accord pour ces soins à domicile
-  Le secteur d'intervention du SPPID concerne toutes les communes du sud Mayenne (secteur de psychiatrie)
-  La famille et l'entourage proche peuvent être associés aux soins